

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Afférents au Comité syndical	180
En exercice	180
Dont collège des affaires communes	180
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	30
Date de la convocation	
13 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six

et le dix-sept avril

à 9h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 10 avril 2026, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2026 n'ayant atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 17 avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 18, collège assainissement non collectif : 12, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 07. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Date d'affichage

13 avril 2026

Monsieur DANJOU Dominique est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025
DU BUDGET EAU
POTABLE****VOTE :**

POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2026-04**après dépôt en Sous-
Préfecture

Le :20 avril 2026

et publication ou
notification

Du 20 avril 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET EAU POTABLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget eau potable (63902) pour l'exercice 2025,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation du déficit reporté au compte 002, pour 166 046,43 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Président
Jean-Pol RICHELET**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 008-240800912-20260417-C202604-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



COMITE SYNDICAL du 17 avril 2026 : Délibération n° 2026-04 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget eau potable (63902)

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 008-240800912-20260417-C202604-DE

ANNEXE

SSE BUDGET AEP (63902)		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		1 079 388,82 €
Dotation aux amortissement		34 886,40 €
TOTAL		1 114 275,22 €
RECETTES		910 200,98 €
Résultat de clôture exercice 2024		38 027,81 €
TOTAL		948 228,79 €
EXCEDENT		
DEFICIT		- 166 046,43 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		184 071,56 €
Déficit clôture exercice 2024		- €
TOTAL		184 071,56 €
RECETTES		143 618,37 €
Excedent clôture exercice 2024		89 020,39 €
Excédent de fonction. Capitalisé		- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements		34 886,40 €
TOTAL		267 525,16 €
RI 001 EXCEDENT		83 453,60 €
DEFICIT		
Restes à réaliser en dépenses		137 900,00 €
Restes à réaliser en recettes		83 300,00 €
RESULTAT DE CLOTURE		- 137 192,83 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
RF 002 AFFECTATION DU RESULTAT		- 166 046,43 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER		- €
POUR INFORMATION		
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR		28 853,60 €